Publications périodiques

Comptes annuels

PRIORIS

Société par actions simplifiée au capital de 15.500.000 Euros
Siège social : 69, avenue de Flandre, 59700 Marcq-en-Barœul
489 581 769 R.C.S. Lille Métropole

1. A. — Comptes sociaux au 31 décembre 2020

I. — Bilan
(En milliers d'euros)

Actif	31/12/2020	31/12/2019
Caisse, Banques centrales, CCP		
Effets publics et valeurs assimilées		
Créances sur les établissements de crédit (note 1)	28.443	47.284
Créances sur la clientèle (note 2)	586.523	563.654
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable		
Participations et autres titres détenus à long terme		
Parts dans les entreprises liées		
Crédit-Bail et location avec option d'achat (note 3)	374.977	316.512
Location simple		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Capital souscrit non versé		
Actions propres		
Autres actifs (note 4)	2.111	3.749
Comptes de régularisation (note 5)	11.581	8.033
Total de l'Actif	**1.003.635**	**939.232**

Passif	31/12/2020	31/12/2019
Banques centrales, CCP		
Dettes envers les établissements de crédit		
A vue (note 6)	2.970	1.770
A terme (note 6)	922.528	867.344
Opérations avec la clientèle (note 7)	3.743	2.510
Dettes représentées par un titre		
Autres passifs (note 8)	13.731	.63511.622
Comptes de régularisation (note 9)	11.782	10.852
Provisions (note 10)	6.769	5.557
Dettes subordonnées		
Fonds pour risques bancaires généraux		
Capital souscrit (note 27)	15.500	15.500
Primes d'émission et de fusion		
Réserves	12.260	11.330
Ecarts de réévaluation		
Report à nouveau (note 27)	-	-1.138
Provisions réglementées et subventions d'investissement		
Résultat de l'exercice (note 27)	14.352	13.885
Total du Passif	**1.003.635**	**939.232**

Hors Bilan (note 13)	31/12/2020	31/12/2019
Engagements donnés		
Engagements de financement	79.245	50.103
Engagements de garantie		
Engagements sur titres		
Engagements reçus		
Engagements de financement	15.000	15.000
Engagements de garantie	8.841	11.178
Engagements sur titres		

II. — Compte de résultat

(en milliers d'Euros)	31/12/2020	31/12/2019
+ Intérêts et produits assimilés (note 14)	15.763	14.965
- Intérêts et charges assimilées (note 15)	985	684
+ Produits sur opérations de crédit bail et assimilées (note 16)	96.321	79.291
- Charges sur opérations de crédit bail et assimilées (note 17)	81.735	67.682
+ Produits sur opérations de location simple		
- Charges sur opérations de location simple		
+ Revenus des titres à revenu variable		
+ Commissions (produits) (note 18)	9.896	8.095
- Commissions (charges) (note 18)	4.510	3.968
+/- Gain ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		
+ Autres produits d'exploitation bancaire (note 19)	132	14
- Autres charges d'exploitation bancaire (note 20)	2.304	1.612
Produit net bancaire	**32.578**	**28.419**
- Frais de personnel		
- Charges générales d'exploitation (note 21)	6.996	5.682
- Dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		
Résultat brut d'exploitation	**25.582**	**22.737**
+/- Coût du risque (note 22)	-5.312	-4.800
Résultat d'exploitation	**20.270**	**17.937**
+/- Gain ou pertes sur actifs immobilisés		
Résultat courant avant impot	**20.270**	**17.937**
- Impôt sur les bénéfices (note 23)	5.918	4.052
+/- Dotations/risques de FRBG et provisions réglementées		
Résultat net	**14.352**	**13.885**

Annexe aux comptes sociaux

1. – Règles et méthodes comptables

Méthodes comptables

Les comptes de la Société ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

La société a opté pour l'amortissement financier des biens donnés en crédit-bail en application des dispositions de l'article 39 C du Code Général des Impôts.

Crédit-bail et location avec option d'achat

Les immobilisations mises en location sont enregistrées hors taxes à leur coût d'acquisition, diminué de l'amortissement financier cumulé.

Créances douteuses ou litigieuses

Les créances douteuses et douteuses compromises sont valorisées par actualisation des flux.

Elles sont inscrites à l'actif du bilan pour leur montant net de dépréciations. Elles comprennent les échéances impayées, le capital restant dû des dossiers de financement présentant des impayés non régularisés depuis plus de 3 mois, et le cas échéant les indemnités de résiliation contentieuse.

La restructuration d'un dossier avec des échéances impayées en recouvrement amiable entraîne l'inscription en créances douteuses des échéances impayées et du capital restant dû à compter du 1er janvier 2014.

Les créances douteuses sont réinscrites en encours sains quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine et qu'il n'existe plus de soldes impayés.

En application du règlement de l'ANC N° 2014-07, les créances douteuses compromises sont identifiées au sein de nos créances douteuses et litigieuses, sur base d'attributs particuliers.

Par ailleurs, les créances de type protocoles sont maintenues en créances douteuses et litigieuses, et dépréciées de façon statistique au travers de la provision des affaires dont elles sont originées.

Dépréciations des créances douteuses ou litigieuses, passage en perte

Elles sont calculées en fonction de la perte estimée probable, selon un mode de détermination statistique pour l'activité retail et un mode de détermination individuel pour les créances significatives.

Lorsque la mise en œuvre des opérations de recouvrement ne permet pas de solder une créance client, cette dernière est passée en perte.

Provisions

Une provision est constatée lorsque l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Risque de crédit / Provisions Collectives

L'établissement comptabilise des provisions collectives pour risque de crédit sur des encours dégradés mais non encore identifiés comme douteux au niveau individuel (portefeuilles homogènes).

Suite à la mise en œuvre de la norme IFRS 9 (Instruments financiers) dans les comptes consolidés de sa société mère en 2018, la société a décidé d'appliquer la méthodologie d'IFRS 9 dans ses comptes sociaux et considère cette approche comme préférentielle car permettant de fournir une meilleure information.

Selon IFRS 9, les encours sont classés en 3 catégories (stage ou étape) :

- Etape 1 (stage 1) : Encours sains/performants (classement initial, absence d'augmentation significative du risque de crédit)
- Etape 2 (stage 2) : Encours dégradés (augmentation significative depuis l'entrée au bilan / impayé depuis plus de 30 jours)
- Etape 3 (stage 3) : Encours douteux / en défaut (situation de défaut / impayé depuis plus de 90 jours)

Le périmètre d'application de ce nouveau modèle de provisionnement concerne les encours de crédits (hors encours de leasing) ainsi que les engagements par signature, à savoir les engagements de financement et les engagements de garantie.

Coût d'acquisition des dossiers de financement

Le coût d'acquisition des dossiers de financement est constitué d'une part, des commissions payées aux prescripteurs et d'autre part, des frais de dossier facturés à la clientèle.

Les commissions payées aux prescripteurs et les frais de dossier sont étalés sur la durée probable des contrats de financement auto soit 30 mois.

Au bilan, les coûts d'acquisition relatifs à l'activité Crédit sont intégrés à l'encours du crédit concerné. Ceux relatifs à la location sont intégrés aux immobilisations louées.

2. – Notes sur le bilan

Note 1. Créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'Euros)	2020	2019
A vue		
Comptes courants bancaire	1.684	2.559
Dont réseau SG	*1.666*	*1.592*
Intérêts courus		
Prêts	26.759	44.725
A terme		
Prêts		
Dont réseau SG		
Intérêts courus		
Total	**28.443**	**47.284**

Note 2. Créances sur la clientèle

(en milliers d'Euros)	2020	2019
Crédit à la clientèle	557.817	532.699
Revolving	-	-
Propositions financées et à financer	5.294	8.137
Créances brutes	26.712	25.197
Dont impayés< 90 jours	*893*	*980*
Dont créances douteuses non compromises	*10.774*	*10.949*
Dont créances douteuses compromises	*15.045*	*13.268*
Dépréciations des créances	-16.695	-15.647
Dont créances douteuses non compromises	*-4.724*	*-4.899*
Dont créances douteuses compromises	*-11.971*	*-10.748*
Intérêts courus	1.047	1.124
Coût d'acquisition des dossiers de financement	12.348	12.144
Total	**586.523**	**563.654**

Note 3. Crédit-bail et location avec option d'achat

(en milliers d'Euros)	2020	2019
Immobilisations nettes louées	357.233	301.023
Dont valeurs brutes	*470.581*	*390.785*
Dont amortissements	*-113.348*	*-89.762*
Immobilisations en cours	70	26
Créances brutes	11.147	8.449
Dont impayés < 90 jours	*2.284*	*990*
Dont créances douteuses non compromises	*3.181*	*2.269*
Dont créances douteuses compromises	5.682	5.190
Dépréciations	-5.337	-4.660
Dont créances douteuses non compromises	*-1.418*	*-1.029*
Dont créances douteuses compromises	*-3.919*	*-3.631*
Coût d'acquisition des dossiers de financement	11.864	11.674
Total	**394.977**	**316.512**

Passage à l'encours financier

(en milliers d'Euros)	2020	2019
Immobilisations nettes louées	357.233	301.023
Réserve latente en location financière	795	591
Comptes de régularisation financiers	240	712
Encours financier	**358.268**	**302.326**

Mouvements sur les immobilisations brutes louées

Parc au 31/12/2019	Acquisition	Cessions	Parc au 31/12/2020
390.784	215.694	135.897	**470.581**

Note 4. Autres actifs

(en milliers d'Euros)	2020	2019
TVA à récupérer	2.073	3.651
Divers	30	90
Créances fiscales et sociales	8	8
Total	**2.111**	**3.749**

Note 5. Comptes de régularisation actif

(en milliers d'Euros)	2020	2019
Cartes grises et malus	2.899	2.767
Autres produits à recevoir	2.617	2.969
Stock d'imprimés	2	3
Charges constatées d'avance	1.734	918
Autres	4.329	1.376
Total	**11.581**	**8.033**

Note 6. Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'Euros)	2020	2019
A vue		
Comptes courants bancaires	2.960	1.760
Intérêts courus	10	10
Emprunts		
Total	**2.970**	**1.770**
A terme		
Emprunts	922.000	867.000
Dont réseau SG	*902.000*	*867.000*
Intérêts courus	528	344
Total	**922.528**	**867.344**

Note 7. Opérations avec la clientèle

Ce poste représente les soldes créditeurs des dossiers de crédit et de location en attente de remboursement ou de régularisation.

Note 8. – Autres passifs

(en milliers d'Euros)	2020	2019
Dépôts de garantie reçus	949	907
Fournisseurs	2.523	3.106
Fournisseurs d'immobilisations louées	1.413	2.485
Autres fournisseurs	4.402	3.000
TVA à réserver	2.025	1.550
Dettes fiscales et sociales	2.419	574
Total	**13.731**	**11.622**

Note 9. – Comptes de régularisation passif

(en milliers d'Euros)	2020	2019
Produits constatés d'avance	505	441
Charges à payer	448	383
Commissions à payer	10.736	9.941
Impôts et taxes à payer	45	52
Divers	48	35
Total	**11.782**	**10.852**

Note 10. Provisions

(en milliers d'Euros)	2020	2019
Provisions litiges	1.274	830
Provisions pour risques clientèle	5.495	4.727
Total	**6.769**	**5.557**

Note 11. Information sur les postes concernant les entreprises liées

(en milliers d'Euros)	2020	2019
Actif		
Comptes courants bancaires		
Prêts	26.759	44.725
Intérêts courus		
Prêts à terme		
Passif		
Comptes courants bancaires	1.295	168
Emprunts à vue		
Emprunts à terme	922.000	867.000
Intérêts courus	537	354
Fournisseurs groupe	2.523	3.106
Charges à payer	354	1.100
Divers	18	18
Résultat		
Produits financiers	17	86
Charges financières	985	684

Note 12. Emplois et ressources selon la durée restant à courir

(en milliers d'Euros)	Durée restant à courir au 31 décembre 2020				
	0 à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL
Emplois					
Comptes courants bancaires et prêts (1)	28.443				28.443
Crédits à la clientèle (1)	59.059	131.490	366.539	6.023	563.111
Créances sur la clientèle (2)	15.827				15.827
LOA (3)	21.030	70.142	265.832	1.264	358.268
Total	**124.359**	**201.632**	**632.371**	**7.287**	**965.649**
Ressources					
Comptes courants bancaires et emprunts (1)	109.000	291.000	522.000		922.000
Dépôts des dossiers LOA	22	156	769		949
Total	**109.022**	**291.156**	**522.769**		**922.949**

(1) Hors intérêts courus
(2) Créances nettes, activités crédit et leasing
(3) Encours financiers hors dépôts de garantie

3. — Note sur les éléments de hors bilan

(En milliers d'Euros)

Note 13. - Engagements

Engagements donnés	2020	2019
Engagements de financement	79.245	50.103
Total	**79.245**	**50.103**

Engagements reçus	2020	2019
Ligne de sécurité (1)	15.000	15.000
Caution CGL (2)	115	115
Garanties reçues d'établissements de crédit (3)	8.726	11.063
Total	**23.841**	**26.178**

(1) CGL garantit à PRIORIS une ligne de sécurité de 15 MEUR
(2) CGL s'est portée caution de la société PRIORIS dans le cadre d'une garantie financière à hauteur de 115 KEUR (art. n° L 512-7 et R 512-15 du Code des assurances)
(3) Ce poste comprend principalement les garanties reçues dans le cadre de l'activité de financement de stock.

4. – Note pour le compte de résultat

(En milliers d'Euros)

Note 14. Intérêts et produits assimilés

Sur opérations avec Ets. De Crédit	2020	2019
Comptes et prêts	17	86
Total	**17**	**86**

Sur opérations avec la clientèle	2020	2019
Intérêts échus	24.388	22.313
Intérêts et pénalités clients douteux	394	450
Coût d'acquisition des dossiers de financement	-9.036	-7.884
Total	**15.746**	**14.879**
Total général	**15.763**	**14.965**

Note 15. Intérêts et charges assimilées

(En milliers d'Euros)	2020	2018
Sur opérations avec Ets. De Crédit		
Sur comptes et emprunts	985	684
Total	**985**	**684**

Note 16. Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés

(En milliers d'Euros)	2020	2019
Loyers afférents à l'exercice	87.885	72.766
Intérêts, pénalités et autres produits	99	102
Coût d'acquisition des dossiers de financement	-8.571	-7.060
Indemnités de résiliation à recevoir	2.997	2.505
Plus-values de cessions immobilisations louées	13.911	10.978
Total	**96.321**	**79.291**

Notes 17. Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées

(En milliers d'Euros)	2020	2019
Dotations aux amortissements	81.390	67.283
Divers	345	399
Total	**81.735**	**67.682**

Note 18. Commissions

Les produits correspondent aux rétrocessions de commissions accordées par les compagnies d'assurance suite aux placements de produits d'assurance pour les dossiers de la clientèle.

Les charges correspondent aux commissions liées aux accords de marques ainsi qu'aux commissions sur opérations bancaires.

(En milliers d'Euros)	2020	2019
Commissions accords de marques	2.906	3.025
Commissions diverses	1.604	943
Total	**4.510**	**3.968**

Note 19. Autres produits d'exploitation bancaire

(En milliers d'Euros)	2020	2019
Frais de dossier		
Autres	132	14
Total	**132**	**14**

Note 20. Autres charges d'exploitation bancaire

(En milliers d'Euros)	2020	2019
Cartes grises et malus	2.142	1.553
Dommages intérêts clients	54	59
Autres	108	
Total	**2.304**	**1.612**

Note 21. Charges générales d'exploitation

	2020	2019
Frais administratifs	1.554	1.551
Convention de prestations de service groupe	4.910	3.676
Impôts et Taxes	532	455
Total	**6.996**	**5.682**

La distribution et la gestion des financements sont assurées par CGL.

L'information sur les honoraires des Commissaires aux Comptes n'est pas donnée, car elle est indiquée dans l'annexe aux comptes consolidés du groupe SOCIETE GENERALE.

Note 22. Coût du risque

Les montants repris sous cette rubrique correspondent aux dotations pour dépréciation et reprises enregistrées sur :
- les créances :
  - stage 1 (cf. § règles et méthodes comptables) : encours sains/performants (classement initial, absence d'augmentation significative du risque de crédit)
  - stage 2 (cf. § règles et méthodes comptables) : encours dégradés présentant une augmentation significative depuis l'entrée au bilan / impayé depuis plus de 30 jours
- les créances douteuses ou litigieuses (stage 3, cf. § règles et méthodes comptables)
- les créances irrécouvrables (passage en perte)
- VNC contentieuses.

La désactualisation est intégrée dans le coût du risque.

Note 23. Impôt

PRIORIS SAS est intégrée depuis 2020 au périmètre d'intégration fiscale dont SOCIETE GENERALE est la société mère. Le bénéfice fiscal s'élève à 20.460 KEUR et l'impôt sur les sociétés à 5.918 KEUR.
La dette latente d'impôts différés sur les différences temporaires s'élève à 4.880 KEUR.

5. — Autres informations

Note 24. – Consolidation

La société est consolidée par intégration globale dans les comptes consolidés de la SOCIETE GENERALE, via le palier de consolidation de CGL - Compagnie Générale de Location d'Équipements.

Note 25. – Effectif

La distribution et la gestion de financements sont assurées par la société CGL. Les redevances payées à cet effet sont représentées par la convention de prestation de services (note 21).

Note 26. – Ventilation des actions composant le capital social au 31 décembre 2020

Associés	Nombre d'actions	Nominal de l'action en euros	Droit de vote
CGL	147 250	100	Simple
EMIL FREY MOTORS France (ex - PGA MOTORS)	7 750	100	Simple
Total	**155 000**	**100**	

Le capital social de PRIORIS de 15 500 000 EUR est constitué de 155 000 actions d'une valeur nominale de 100 euros chacune.
Le capital a été entièrement libéré le 21 Mai 2013 par décision des actionnaires.

Note 27. Variation des capitaux propres

(En milliers d'euros)	Capitaux propres au 31 décembre 2019	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Distributions	Autre mouvement	Capitaux propres au 31 décembre 2020
Capital souscrit	15.500					15.500
Prime d'émission et de fusion						
Réserve légale	1.550					1.550
Réserve spéciale	9.780	930				10.710
Ecarts de réévaluation						
Report à nouveau	-1.138	1.138				0
Résultat	13.885	-2.068	14.352	-11.817		14.352
Provisions réglementées						
Total	**39.577**	**0**	**14.352**	**-11.817**		**42.112**

Note 28. Transactions entre parties liées

Il n'existe pas de transaction significative et non conclue à des conditions normales de marché avec des parties liées.

Note 29. Évènements survenus au cours de l'exercice

L'année 2020 a été marquée par :
- La priorité absolue donnée à la santé et à la sécurité de nos employés et de nos partenaires,
- Une bonne résistance de nos activités dans un environnement économique perturbé par la crise sanitaire,
- Un impact de la crise sur l'évolution des financements nouveaux accordés sur l'ensemble de nos filiales, avec cependant un second semestre marqué par une forte reprise de la demande (en dépit du second confinement).

Il est par ailleurs précisé que l'entité n'a bénéficié, au cours de l'exercice, d'aucune des aides mises en place par le Gouvernement pour faire face aux conséquences de la crise.

Note 30. Évènements postérieurs a la clôture

Aucun événement significatif, susceptible d'influencer les comptes arrêtés au 31 décembre 2020, n'est intervenu jusqu'à la date du conseil de surveillance d'arrêté des comptes.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux associés de la société PRIORIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PRIORIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion
Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.
Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Comme mentionné dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables, votre société constitue des dépréciations pour couvrir le risque de crédit inhérent à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi du risque de crédit, à l'appréciation du risque de non-recouvrement et leur couverture par des dépréciations statistiques ou individuelles.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés, à l'exception du point ci-dessous.
La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : ces informations n'incluent pas les opérations bancaires.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :
• il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
• il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
• il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
• il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 11 mai 2021
Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Pascal COLIN

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Aux associés de la société PRIORIS

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Paris-La Défense, le 11 mai 2021
Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Pascal COLIN

B. — Rapport de gestion

Le rapport de gestion est établi en vertu des dispositions de l'article L.232-1 du Code du Commerce, , il est tenu à la disposition du public au siège social de la société – 69 avenue de Flandre – 59700 MARCQ EN BAROEUL – SGL/JUR/FRA

Les comptes de la société ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions du règlement n°2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.